



LE VÉLO LA PETITE REINE DU DÉCONFINEMENT



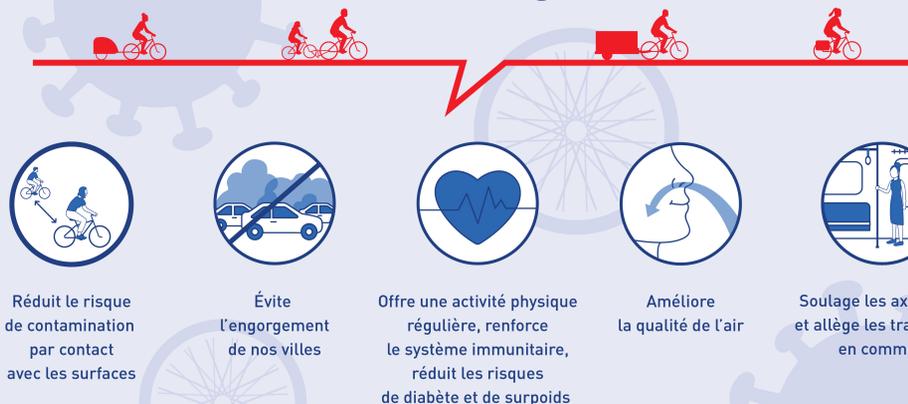
1

UN OUTIL DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Le vélo diminue le risque pour vos collaborateur·rice·s de contracter le covid-19.

COVID-19

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, LE VÉLO est mon geste barrière



2

UNE MOBILITÉ ACTIVE

Le vélo favorise l'activité physique, indispensable pour la santé et le bien être de vos collaborateur·rice·s, et présente de nombreux impacts positifs pour votre entreprise

81% des pratiquant·e·s d'un mode actif (marche et vélo) s'estiment **satisfait de leur Qualité de Vie au Travail** contre 70% pour les voyageur·euse·s en transports en commun et 65% pour les automobilistes⁽¹⁾.



30MIN quotidienne de vélo permet de **diviser par deux le risque d'AVC**⁽²⁾.



ABSENTÉISME
-15%⁽³⁾

PRODUCTIVITÉ
+6% pour un·e collaborateur·rice sédentaire qui se met à pratiquer régulièrement une **activité physique**⁽³⁾.
À +9%



PONCTUALITÉ

Un temps de parcours à vélo est stable car non soumis aux aléas de la circulation et non soumis au problème de stationnement. En agglomération, sur des courtes distances (5 à 7 km), le vélo est le mode de transport le plus rapide.



BILAN CARBONE

La pratique du vélo permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre relatives aux déplacements domicile-travail des salariés. Le VAE émet 31 fois moins de GES qu'une voiture à essence⁽⁴⁾.



ÉCONOMIE

Sur une place de parking automobile, on peut garer jusqu'à 10 vélos⁽²⁾. Avec le coût du foncier, les économies potentielles ne sont pas négligeables.



ATTRACTIVITÉ DES TALENTS

Les jeunes diplômé·e·s sont de plus en plus exigeant·e·s en matière de services « vélo » proposés par les employeurs.

⁽¹⁾ ekodev ⁽²⁾ ADEME ⁽³⁾ Club des villes et des territoires ⁽⁴⁾ The Shift Project

3 UN CONTEXTE TRÈS FAVORABLE

UN COUP DE POUCE VÉLO



50€ pris en charge par l'Etat pour la **réparation** d'un vélo.

1 HEURE de **remise en selle** pour les particuliers prise en charge par l'Etat.



1000KM de **pistes cyclables** de transition annoncées.

LE PETIT +
FINANCEMENT DE STATIONNEMENTS VÉLO PROVISOIRES

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

400€ par an et par salarié-e exonérés de cotisations sociales pour l'employeur, non soumis à l'impôt sur le revenu pour les salariés.

CUMULABLE AVEC LE REMBOURSEMENT OBLIGATOIRE DE L'ABONNEMENT TRANSPORT EN COMMUN dans la limite de 400€.

VÉLO & VAE sont concernés dans la prise en charge des frais liés à leur utilisation.
COVOITURAGE
AUTOPARTAGE NON THERMIQUE

Mise en place simplifiée via
UNE ATTESTATION SUR L'HONNEUR,
UNE FACTURE ou, prochainement,
UN TITRE MOBILITÉ.

LES PROGRAMMES « CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE » (CEE)

UN AVANTAGE FISCAL DE 25%

Pour la mise à disposition gratuite d'une **FLOTTE DE VÉLOS** aux collaborateur-ric-e-s pour leurs déplacements domicile-travail.



25% maximum du prix d'achat ou de location de la flotte de vélos en réduction d'impôt sur les sociétés.

V-LOGISTIK

Mise à disposition gratuite et temporaire (6 à 24 mois) de VAE et vélos cargos aux entreprises.

O'VÉLO

Financement d'un mois d'essai de VAE pour les collaborateur-ric-e-s d'entreprises et d'administrations (dès mi - 2020).



Soutenu par



en collaboration avec

